



FACILITATEUR DE BASKET

Commissions

Commission Qualification

Compte rendu - Réunion du 06/08/2024

La première réunion de la Commission Qualification s'est tenue le 6 août 2024 à 18H00 :

- Au basket Center : Léo IOANNOU, Eric KOBLER et Yann MONTAGNE
- Via Teams : Jacques BISCEGLIA, Christiane EBY, Blandine LEFRANC-LEHNEN,
- Excusés : Lionel HEMMERLE, Sandrine SCHIRM

1. Fonctionnement de la Commission

Eric KOBLER, Président de la Commission, propose la composition suivante :

- Christiane EBY en qualité de Vice-Présidente de la Commission
- Jacques BISCEGLIA, Lionel HEMMERLE et Léo IOANNOU

Yann MONTAGNE propose également la candidature de Lauriane MEYER.

Il est demandé l'accès pour Christiane à la boîte mail qualification@basket67.fr afin de pouvoir disposer des mails concernant les demandes de mutation.

L'activité principale de la Commission consiste à valider les licences, activité qui se concentre sur la période de juillet à mi-octobre. Compte tenu du volume à traiter à partir de mi-août, la Commission est aidée par Lucas DAMBACH, Lilian ISINGER et Sandrine SCHIRM.

Il est aussi proposé de reconduire Christiane, Léo et Eric en qualité de référents licences. Cette fonction permet de participer aux visioconférences organisées par la Fédération sur ce sujet. Il s'agit aussi d'organiser en fin de saison des webinaires avec les clubs pour présenter les nouveautés ou informations liées aux affiliations et renouvellement des licences.

2. Validation des licences

Léo IOANNOU expose les chiffres clés : 4.200 licences ont été validées et 250 sont à valider à ce jour, 6.500 avaient été validées fin août 2023 pour une cible de 12.000 licences à valider pour fin septembre.

Il est rappelé que le joueur est qualifié (il peut participer à une remontre) dès validation par le club. Le Comité a ensuite un délai de 15 jours pour valider définitivement cette licence.

Les principaux points de validation sont rappelés en séance

⊙ Recherche des licences

- Les données ci-dessous sont à renseigner dans la dernière ligne de la page « rechercher une licence » pour disposer de la liste des licences à valider.
- Selon la répartition des licences à valider, il est possible de paramétrer les champs « type de licences » ou « catégorie ».



⊙ Points à valider

- Identité : si la case « Contrôle de la pièce d'identité effectué le ... » est cochée, il n'est pas nécessaire de contrôler l'identité du licencié. Sinon, il convient de vérifier les données suivantes : civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance. Le permis de conduire n'est pas un justificatif d'identité recevable et la CNI peut avoir une date de validation dépassée.
- Photo : doit correspondre aux caractéristiques ci-dessous (extrait du règlement FFBB). Pour la taille de la photo, elle doit être cadrée à hauteur de cou : dans le cas contraire, il convient d'ajuster la taille de la photo directement dans FBI.

i. Licence Photos

Précisions des caractéristiques de la photographie d'identité du licencié

La photographie doit :

- Être récente et ressemblante au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : Carte nationale d'identité, Permis de conduire)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être en surchargé, de préférence de couleur uni
- Présenter un visage dégagé, les yeux visibles et ouverts
- Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite. Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Format accepté : .jpg, .jpeg et .png (1Mo maximum pour le format PNG)

En cas de validation de la photographie pour le licencié identifié, il est impossible de la modifier pour la saison concernée.

- Certificat médical [CM] ou questionnaire de santé [QS] : le CM est valable 3 ans et FBI gère automatiquement les validités. Un CM hors formulaire FFBB est valable uniquement s'il mentionne la pratique du basket-ball en compétitions. Le QS est désormais suffisant pour « entraîner » (le CM n'est plus obligatoire). Le CM (et non le dossier médical) est exigé pour « arbitrer ». Il nous est désormais possible de modifier un QS enregistré à la place d'un CM.
- Surclassement ; un QS n'est pas valable pour un surclassement. Ce point doit faire l'objet d'une vigilance particulière car les erreurs des clubs sont les plus fréquentes sur cet item.
- Licence Président : en fin de page, il est précisé que ce licencié est Président de... en cas de défaut de validation, il convient de ne pas déqualifier cette licence (qui empêcherait toute validation de licence par le club) et d'adresser un mail à qualification@basket67.fr

⊙ Défaut de validation

- En cas de doute, il convient de compléter la rubrique « commentaire » en précisant le motif, ses initiales et la date et d'adresser un mail à qualification@basket67.fr
- Si la licence n'est pas conforme, il convient de compléter la rubrique « Retour comité / échange avec le club » (selon les phrases type en pièce jointe) et de cocher la case « Bloquer l'envoi de la licence ».
- Il conviendra de proposer à la prochaine réunion de Bureau, les licences à déqualifier (licence non conforme sans réponse de la part des clubs depuis plus de 15 jours).

⊙ **Répartition des licences à valider**

- La règle suivante est reconduite ; les membres de la Commission ne peuvent pas valider les licences du club dans lequel ils sont licenciés.
- Les mutations (licences type 1 et 2) sont réservées à Christiane
- Pour le démarrage et pendant les congés de Léo (jusqu'au 26/08), la répartition est la suivante :
 - Licence O pour Jacques
 - Licence OC Séniors pour Lionel
 - Licence OC Jeunes pour Eric

3. Prochaine réunion

Afin de préparer les points à présenter lors de la réunion de rentrée des clubs et d'organiser la validation des licences à compter de septembre, un point de situation via Teams est fixé :

Le mercredi 28 août à 18H30.

Le Président de la Commission Qualification

Eric KOBLER

